CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MARS 2014 – 18 H 30

PROCES VERBAL

Etaient présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal à l'exception de :
Absents excusés :
M. C ROUSSEAU a donné pouvoir à M. P BERNARD
Mme M. RICHARD a donné pouvoir à M. D CONTE.
Mme P TAVERNIER a donné pouvoir à M. E BRUCHET.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal de la séance du 26 février 2013, sous réserve qu'à la demande de M. CHABERT, pour le point n°6 le texte suivant soit ajouté :
«Monsieur CHABERT émet le même avis tout en précisant qu'il ne souhaite pas pénaliser les autres personnels ayant eu des promotions et qu'à ce jour sans préjuger du résultat de l'enquête il ne pouvait se prononcer sur le fonds du dossier de Monsieur le Directeur des Services Techniques».

Au cours de la séance ont été prises les délibérations suivantes :

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE
Monsieur le Maire présente les résultats de l'année 2013 et donne les explications demandées. Il rappelle que les chiffres ont été vérifiés par le Trésor Public, chiffres que l'on retrouve dans le compte de gestion.

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Dépenses 4 854 240,10
Recettes 6 534 381,30 + 345.250,00 = 6 879 631.30
Excédent 2 025 391,20

SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses 3 477 095,06
Recettes 4 149 094,95 + 1 995 342,56 = 6 144 437,51
Excédent 2 667 342.45
Excédent global de clôture pour l'année 2013 : 4 692 733,65 €

Après que Monsieur le Maire soit sorti de la salle du conseil municipal, Monsieur le premier adjoint demande de passer au vote.
A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le bilan de l'année 2013 et votent le compte administratif et le compte de gestion.

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA CAISSE DES ECOLES
Comme pour le compte administratif de la commune, il s'agit d'adopter les résultats suivants :

Section de fonctionnement
Dépenses 161.292,73
Recettes 172 276,70 + 48 219,77 = 220 496,47
Excédent global de clôture : 59 203,74 €

Monsieur le Maire rappelle que dans le compte administratif de la caisse des écoles, il n'y a que l'alimentation qui est prise en compte. Les dépenses liées au fonctionnement et au personnel de la cantine sont pris sur le budget de la commune donc à la charge de la commune
A l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif et le compte de gestion.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle que les articles L 2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que l'organe délibérant doit tenir un débat sur les orientations budgétaires en vue de la préparation du budget 2014.

Afin de pouvoir utilement débattre des orientations budgétaires générales du budget, une note de synthèse a été adressée aux membres du conseil municipal. Cette note est commentée par Monsieur le Maire point par point :

- Résultats de l'exercice écoulé
- Restes à réaliser
- 356.700 € en dépenses - 100.840 € en recettes = 255 860 €
- Remboursement de la dette
  Somme prévisionnelle (décision votée au conseil municipal du 19/12/2013) 1 600 426,96 €
  Il restera en caisse une fois ces deux opérations réalisées :
  4 692 733,65 – 255 860 - 1 600 426,96 = **2 836 446,69 €**
- Eléments d'analyse prospective
- Principaux investissements projetés : Monsieur le Maire présente simplement les dossiers qui sont subventionnés. Les principaux projets seront présentés par la nouvelle municipalité lors du prochain budget
- Niveau d'endettement qui est nul et laisse une marge financière appréciable au nouveau conseil municipal
- Evolution des taux de la fiscalité locale

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées mais qu'il faudra être vigilant pour les années à venir.
Après en avoir débattu, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent les orientations présentées pour la préparation du budget 2014.

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GENTE, Présidente de la commission extra-municipale qui a travaillé sur ce dossier. Elle rappelle les points discutés lors du conseil municipal du 26 février 2014 et sur le danger de se voir imposer une grille horaire par le DASEN si une décision n'est pas prise avant le 4 avril 2014.. Cette grille horaire ferait débuter l'école à 8 h 30 alors que sur Mallemort elle commence à 9 heures afin d'effectuer le ramassage scolaire dans les campagnes à la fois pour les élèves du collège et des écoles primaires.
Monsieur le Maire rappelle que 92 % des communes sont prêtes à appliquer la réforme pour la rentrée 2014.
Il demande de passer au vote.

Pour	20	
Abstentions	7	(Mmes ANDREIS, EIDENWEIL, EXCOFFIER MM. ARMENICO,BOURDIN, CHABERT, FARRO)
Contre	0	

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CONTE fait le point sur :

- Courrier des propriétaires individuels du Domaine de Pont-Royal qui acceptent que le statut de domaine privé et sécurisé dont ils bénéficient depuis sa création soit confirmé. Ils sollicitent donc les membres du conseil municipal à renoncer à la rétrocession à la commune de la voirie de la ZAC au profit d'une rétrocession directe des aménageurs successifs à l'AFUL Générale du Domaine de Pont-Royal. La commune accepte très volontiers cette demande.
- Arrêté de Monsieur le Préfet portant sur le montant du prélèvement de la commune de Mallemort au titre de l'année 2014 au titre des logements sociaux manquant 96.605,22 € prélevés sur les versements de mars à novembre de l'année 2014. Monsieur le Maire informe du fait qu'à part Salon de Provence et Berre, les communes de l'Agglopole sont en manque de logements sociaux. Il

rappelle que depuis quelques années pour chaque lotissement construit un quota de 50 % de logement sociaux est demandé.

- Courrier de certains locataires des garages rue rayon suite au droit de préemption que souhaite exercer la commune. Cette demande est à prendre en compte car des artisans stockent dans leur garage leurs outils de travail.
- Digue des prises – Les travaux d'élagage, afin de pouvoir effectuer les travaux de protection du village contre les inondations, vont commencer d'ici peu.
- Dépôt du permis de construire pour le centre TP PACA
- Courrier d'un riverain quartier Les Jardins relatif aux travaux d'aménagement de la voirie
- Etude relative au projet futur des deux canaux (parcours de santé).

Monsieur le Maire fait un tour de table en remerciant tous les élus avec lesquels il a travaillé. Il remercie plus particulièrement ceux qui quittent le conseil municipal :
Paul BERNARD son colistier de plus de 40 ans
Régis BADINO
Magali GIRAUDI
Yves VERMEUIL opposant au début de cette mandature et ami en fin de mandat
Catherine JACOTOT
Patrick DUFERT

Monsieur Paul BERNARD, prend à son tour la parole, au nom de tout le conseil municipal, pour remercier chaleureusement Monsieur Daniel CONTE sur le travail effectué pendant ces 43 années pour que Mallemort devienne ce qu'il est devenu aujourd'hui et sur le plaisir que les élus avaient eu à travailler avec lui pendant cette période formidable. Daniel CONTE est un maire dont la commune de Mallemort se souviendra.

Monsieur le Maire est applaudi chaleureusement par tous les élus.

Monsieur le Maire très ému demande si d'autres points sont à aborder.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.